

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article210>

# L'agenda 21, un outil pour la coopération décentralisée

- Développement durable - Bonnes pratiques -

Date de mise en ligne : 2008

## **Description :**

Agenda 21 - coopération décentralisée - développement durable

---

**Site de l'Association Adéquations**

---

### **La coopération décentralisée, régie par la Loi de février 92, peut constituer un outil de mise en oeuvre du DD, en s'articulant avec les OMD et les agendas 21 locaux.**

De nombreuses collectivités françaises sont pionnières, à la fois dans des actions de coopération décentralisée et des Agenda 21 Locaux (A21L) : Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Essonne, Dunkerque, Angers, Nantes... L'échelle territoriale, une concertation de proximité, la contribution des migrants, l'existence de méthodologies et d'indicateurs formulés pour l'A21, l'expérience concrète de plans d'économie énergétique, de transports collectifs, d'urbanisme, de création d'emplois par l'économie solidaire et les nouveaux emplois environnementaux, d'achats éthiques constituent des atouts pour jumeler la démarche de DD au Nord et au Sud.

Cette expertise se traduit par la création d'outils : charte des relations internationales de la Communauté urbaine de Sénart et son document de mise en oeuvre, charte de la ville de Romans, dépliant pédagogique de Résacoop et Rhône Alpes Energie... En juin 2004, Cités Unies France capitalise ces savoir-faire en élaborant, avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, la Charte de la coopération décentralisée et du développement durable, actuellement signée par 150 collectivités. Complétée par un document méthodologique d'application, la Charte fonde le partenariat sur les principes d'égalité, de solidarité, de réciprocité, de subsidiarité. Les principes de mise en oeuvre proposés : précaution, prévention, réversibilité, participation, formation, transversalité, articulation entre les territoires et dans le temps ; pour le suivi : transparence, information, évaluation, capitalisation.

- ▶ [http://www.cites-unies-france.org/html/thematiques/developpement\\_durable/devdur\\_activ.html](http://www.cites-unies-france.org/html/thematiques/developpement_durable/devdur_activ.html)
- ▶ <http://www.senart.com/web/18451.htm>
- ▶ [http://www.resacoop.org/fiches/dev-dur\\_coop-dec.pdf](http://www.resacoop.org/fiches/dev-dur_coop-dec.pdf)
- ▶ [http://www.ville-romans.com/article.php3?id\\_article=683](http://www.ville-romans.com/article.php3?id_article=683)

Appuis aux A21 :

- ▶ <http://www.comite21.org>
- ▶ <http://www.auxilia.asso.fr>
- ▶ <http://www.objectif21.org>
- ▶ <http://www.association4d.org>